



Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Relevé de décisions de la séance du 28 septembre 2018

Président de la séance : Étienne LEFEBVRE
Autres membres présents : Corinne LARRUE
Michel BADAIRE
Philippe de GUIBERT

I Plans-programmes : décisions prises dans le cas de l'examen au cas par cas

Liste des dossiers examinés soumis à évaluation environnementale :

Néant

Liste des dossiers examinés non soumis à évaluation environnementale :

- Elaboration du PLU d'Aschères-le-Marché (45)
- Mise en compatibilité du PLU suite au projet de l'entreprise PRIMAGAZ à Druye (37)
- Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Véretz (37)
- Elaboration de l'AVAP de Montrésor (37)
- MEC PLU établissement pénitentiaire à Orléans (45)

II Plans-programmes : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Néant

III Plans-programmes : avis tacite sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Néant

IV Projets : avis sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

- Extension activité et actualisation du plan d'épandage laiterie de Saint-Denis-de-l'Hôtel (45)
- Parc éolien des portes de la Brenne à Argenton-sur-Creuse (36)

V Projets : avis tacites sur les dossiers soumis à évaluation environnementale

Feront l'objet d'un avis tacite les dossiers suivants :

- Projet : parc photovoltaïque à Gièvres (41)
- Projet : parc photovoltaïque à Montierchaume (36)

VI Délégations

Il est donné délégation au président de la MRAe pour statuer sur les dossiers suivants :

- Projet : déviation routière de Châteauneuf-en-Thymerais (28)

Les décisions et avis sont mis en ligne sur le [site internet des MRAe](#).

Le Président de la MRAe Centre – Val de Loire,
Président de séance

Étienne LEFEBVRE